



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du Cabinet  
Service des Sécurités**

Service Interministériel de Défense et de  
Protection Civiles  
Pôle Prévention

Suivi par : Corinne BROGLI  
Tel : 04 50 33 61 72  
Mél : pref-defense-protection-civile@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le vendredi 19 novembre 2021

**Le préfet de la Haute-Savoie**

à

**Destinataire in fine**

**Objet : Campagne nationale 2021 de prévention sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.**

Comme chaque année, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Solidarités et de la Santé reconduisent la campagne de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

En Haute-Savoie, au cours de la période de chauffe 2020/2021, 16 personnes ont été intoxiquées au monoxyde de carbone principalement pendant les périodes les plus froides de l'hiver.

Aussi, j'invite chacun d'entre vous à relayer le plus largement possible par tous les moyens à votre disposition (bulletins municipaux, affichage, insertion sur vos sites internet, etc.) les messages de prévention auprès des particuliers d'une part (1) et, au sein des établissements recevant du public à risque d'autre part (2).

### 1/ L'information des particuliers

Le monoxyde de carbone frappe le plus fortement les personnes en situation précaire (situation de mal logement ou logement en résidences mobiles).

Aussi un rappel annuel des gestes simples de prévention auprès des particuliers est toujours utile, notamment par voie d'affichage dans les lieux d'accueil du public. À cet effet, vous disposez d'affiches, de dépliants et de vidéos téléchargeables sur le site internet de la préfecture.

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Sante/Logement/Monoxyde-de-carbone#!/Particuliers/page/F20760>



2/ Une vigilance toute particulière doit être portée aux établissements de culte

Parmi les établissements recevant du public ou les salles mises à disposition (salle des fêtes, locaux associatifs, etc.), une attention particulière devra être portée aux différents lieux de culte. Certains locaux sont parfois équipés de systèmes de chauffage d'appoint qui peuvent être mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée (trop longtemps par exemple, notamment lors du pré-chauffage de la salle) ou bien, la ventilation peut être insuffisante.

Parce que vous constituez un relais important dans la prévention de ces accidents, je vous remercie par avance pour votre participation à cette action qui, menée année après année, permet de poursuivre notre rôle sanitaire d'information des publics.

Pour le préfet,  
la directrice de cabinet



Animya N'TCHANDY

**Destinataires :**

*Mesdames et messieurs les maires du département*

*Messieurs les sous-préfets d'arrondissement*

*Madame la directrice des services départementaux de l'éducation nationale*

*Monsieur le président du conseil départemental*

*Monsieur le directeur du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports*

*Monsieur le contrôleur général, directeur du service départemental d'incendie et de secours*